

Réf : DOMS-0822-9568-D

**ARRETE DOMS/PA N° 2022-033**

**Portant retrait de l'autorisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées  
Dépendantes (EHPAD) « LNA Santé Marseille 3 » sis à l'angle de l'avenue Roger Salengro  
et de la rue Eugène Pottier à MARSEILLE (13003), et géré par la SA « LNA Santé »**

**FINESS ET : 13 005 184 0  
FINESS EJ : 44 004 568 0**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;**

**La Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;

**Vu** le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L. 313-1 ;

**Vu** le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 18 novembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien Debeaumont, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n° 2021 - 025 du 1<sup>er</sup> juin 2021 autorisant la création d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 88 lits dont 47 lits habilités au titre de l'aide sociale, sur la commune de Marseille ;

**Vu** le courrier du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Directeur Général des Services du Département des Bouches-du-Rhône du 11 juillet 2022, enjoignant la SA « LNA Santé » à présenter une position ferme et définitive quant à la mise en œuvre effective du projet de création d'un EHPAD de 88 lits à Marseille, ou à son abandon définitif ;

**Considérant** le courrier du 30 août 2022 par lequel le Directeur Général de la SA « LNA Santé », Willy Siret, annonce son retrait du projet ;

**Sur proposition** de la Directrice de la Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Directeur Général des Services du Département des Bouches-du-Rhône ;



## ARRETEM

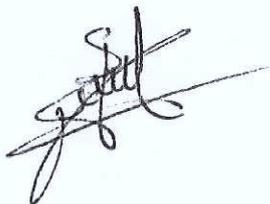
**Article 1 :** l'autorisation de création de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sis à l'angle de l'avenue Roger Salengro et de la rue Eugène Pottier 13003 Marseille, géré par la SA « LNA Santé » est retirée à compter de la signature du présent arrêté.

**Article 2 :** le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'un recours contentieux qui sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** la Directrice de la Délégation Départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Directeur Général des Services du Département des Bouches-du-Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône et de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

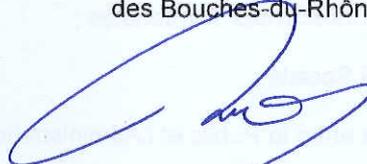
Pour le Directeur Général de l'ARS PACA  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

**Sébastien DEBEAUMONT**



Fait à Marseille, le **13 SEP. 2022**

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine Vassal